



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-109

Ottawa, le 21 avril 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
MTS Allstream Inc.	645	le 19 mars 2008
Société TELUS Communications	290 290A	le 4 mars 2008 le 17 mars 2008
Société TELUS Communications	293	le 17 mars 2008
Société TELUS Communications	481 (TCQ)	le 14 mars 2008
Société TELUS Communications	602 (TCI)	le 14 mars 2008
Société TELUS Communications	4298 (TCBC)	le 14 mars 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*